CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Maintenance nautique)

Entraînement professionnel - CAP maintenance nautique [fc73324db11c]

Session 2026

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maintenance nautique, veuillez visiter :
capmaintenancenautique.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP maintenance nautique — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique blanc-cap-maintenance-nautique-50025224** Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 – Réception et organisation de l’entretien de l’Avel 520
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 – Analyse de relevés de charge du Lagon 430
6 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 1

23.0 points

Étude professionnelle 1 – Réception et organisation de l’entretien de l’Avel 520

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Relevez quatre informations d’identification ou de suivi utiles à la prise en charge de l’Avel 520, en indiquant pour chacune sa valeur exacte d’après le dossier.

Je relève des informations qui identifient le bateau et son moteur, ainsi que des éléments utiles au suivi de l’intervention. Je distingue le compteur relevé à la réception des renseignements issus du carnet d’entretien.

RÉPONSE À RETENIR

- Bateau : « Avel 520 ».
- Numéro de série du moteur : HB60-A520-184.
- Compteur moteur à la réception : 186,4 h.
- Dernière intervention mentionnée au carnet : 15 mai 2026, à 146,4 h.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir de l’intervalle interne de D2 et des données de D1, calculez l’heure moteur à laquelle l’échéance des 50 h sera atteinte, puis le nombre d’heures restant avant cette échéance au jour de la réception. Présentez les deux opérations et leurs unités.

D2 fixe l’entretien périodique tous les 50 h moteur ou tous les 12 mois après la dernière intervention, selon l’échéance atteinte en premier. Pour l’échéance horaire demandée, j’ajoute 50 h au compteur relevé lors de la dernière intervention, puis je soustrais le compteur de réception à cette échéance. Le résultat indique le nombre d’heures moteur restant avant le seuil horaire; il ne prédit pas la date à laquelle ce seuil sera atteint.

RÉPONSE À RETENIR

Échéance des 50 h : 146,4 h + 50 h = **196,4 h moteur**.
Heures restant à la réception : 196,4 h − 186,4 h = **10,0 h moteur**.

La règle prévoit également une échéance à 12 mois après le 15 mai 2026. Le dossier ne fournit pas de projection d’utilisation permettant de déterminer laquelle des deux échéances sera atteinte en premier.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez la quantité totale d’huile disponible au stock réservé et la quantité qui restera après l’opération prévue. Concluez si la quantité requise est disponible.

Le stock réservé comprend deux bidons de 1,0 L et un bidon de 0,5 L. J’additionne ces volumes pour obtenir la quantité disponible, puis je retranche les 2,1 L demandés par la fiche interne. Ces valeurs sont des données fictives propres au cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Quantité disponible : 1,0 L + 1,0 L + 0,5 L = **2,5 L**.
Quantité restante après l'opération : 2,5 L − 2,1 L = **0,4 L**.
La quantité requise est disponible. Le filtre compatible de référence fictive FR-A52 est également réservé au dossier.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Additionnez les durées indicatives des quatre tâches de D2, puis calculez la marge restante dans le créneau de 8 h à 12 h. Donnez les résultats en heures et indiquez ce que cette marge signifie pour la planification.

J'additionne les quatre durées indicatives de D2. Je calcule ensuite la durée du créneau, de 8 h à 12 h, puis je soustrais la durée estimée des tâches. La marge obtenue sert à la planification : ce n'est ni une garantie de durée réelle ni une autorisation d'ajouter des travaux.

RÉPONSE À RETENIR

Durée totale estimée : 2 h + 0,5 h + 0,5 h + 0,5 h = **3,5 h**.
Durée du créneau : 12 h − 8 h = **4 h**.
Marge restante estimée : 4 h − 3,5 h = **0,5 h**.

Cette demi-heure constitue une marge de planification. Une contrainte imprévue peut modifier l'organisation; elle ne permet pas d'engager une intervention corrective hors programme.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez un message bref à Mme Le Guen qui distingue l'échéance d'entretien calculée, sa demande de vérification de direction et les conditions à respecter avant toute opération corrective hors programme.

Le message ci-dessous distingue l'échéance horaire calculée de la demande de vérification de direction. La sensation de direction dure est une déclaration de la cliente, et non un défaut constaté. Toute opération corrective supplémentaire exige une explication et un accord écrit préalable; la cliente demande aussi à être appelée avant toute intervention hors programme.

RÉPONSE À RETENIR

Bonjour Mme Le Guen, le programme interne de votre dossier prévoit une échéance horaire d'entretien à 196,4 h moteur. Le compteur relevé à la réception est de 186,4 h : il reste donc 10 h moteur avant ce seuil. La règle prévoit aussi une échéance de 12 mois après la dernière intervention; le dossier ne permet pas de prévoir quand le seuil horaire sera atteint par rapport à cette échéance. La révision prévue comprend le remplacement de l'huile et du filtre, l'examen visuel externe de l'hélice et un contrôle fonctionnel de la direction, moteur arrêté. Vous nous avez indiqué que la direction vous paraît parfois dure; cette sensation est un symptôme rapporté, pas un défaut déjà identifié. Nous vous informerons des résultats. Si un diagnostic ou une réparation supplémentaire hors programme est proposé, nous vous appellerons pour vous l'expliquer et attendrons votre accord écrit avant toute intervention.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Proposez une organisation écrite des tâches du 8 octobre en précisant le rôle du stagiaire, celui de l'agent confirmé et le moment où le responsable valide les résultats. Votre organisation doit rester dans le périmètre autorisé par les documents.

L'organisation ci-dessous suit les tâches proposées dans D2 et respecte le périmètre autorisé par la cliente. Le stagiaire participe sous la supervision de Nora, agent confirmé; le responsable d'atelier valide les résultats avant la restitution. Il s'agit d'une proposition d'organisation, pas de l'affirmation que les opérations ont été réalisées.

RÉPONSE À RETENIR

1. Le 8 octobre, vérifier l'identité du dossier et du bateau, puis la disponibilité du poste B, des pièces, des outils et des autres ressources prévues. Si une pièce ou un outil requis manque, suspendre l'opération concernée et informer le responsable; aucune substitution non validée n'est prévue.
2. Préparer et protéger le poste et le bateau avec les moyens disponibles. Nora organise et encadre le travail. Le stagiaire participe sous sa supervision, suit les tâches qui lui sont confiées et signale tout doute, symptôme nouveau, manque de matériel ou risque.
3. Réaliser uniquement les opérations prévues dans D2 : remplacement de l'huile et du filtre, examen visuel externe de l'hélice et contrôle fonctionnel de la direction, moteur arrêté. Consigner séparément les déclarations de la cliente et les constats réellement obtenus. Inscrire la direction dure comme une demande de diagnostic, sans en déduire une cause ni entreprendre une réparation.
4. Traiter les déchets selon les consignes fictives de D4, compléter le suivi et transmettre les résultats. Le responsable d'atelier valide les résultats avant la restitution. Si un diagnostic ou une correction hors programme est envisagé, l'expliquer à la cliente, l'appeler comme elle le demande et attendre son accord écrit préalable avant toute opération corrective.

Question 1.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Indiquez la destination prévue dans D4 pour chacun des déchets suivants issus du cas : huile usagée, filtre souillé, chiffon souillé et emballage propre. Ajoutez la conduite à tenir si la catégorie d'un déchet est incertaine.

J'applique les destinations indiquées dans D4, qui sont des consignes internes fictives propres au sujet.

RÉPONSE À RETENIR

- Huile usagée : contenant dédié de l'atelier.
- Filtre souillé : contenant dédié de l'atelier.
- Chiffon souillé : séparé des chiffons propres; D4 ne précise pas de contenant distinct particulier pour lui.
- Emballage propre : bac prévu pour les emballages.

Si la catégorie d'un déchet ou le contenant adapté est incertain, arrêter le tri de ce déchet et demander confirmation au responsable. Aucun liquide ne doit être versé dans un évier ou sur le sol.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 2

22.0 points

Étude professionnelle 2 – Analyse de relevés de charge du Lagon 430

Question 2.1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Pour chacun des relevés M1, M2 et M3, indiquez la condition de mesure et le point de mesure. Précisez pourquoi il faut comparer chaque résultat à la plage correspondant à sa condition.

Pour chaque relevé, je reprends la condition de mesure et le point indiqués dans D3. Les résultats sont tous relevés aux bornes de la batterie, mais les conditions diffèrent. Comme la fiche associe des plages différentes au repos et au contrôle de charge, chaque résultat doit être comparé à la plage correspondant à sa condition. Ces plages sont fictives et propres au dossier.

RÉPONSE À RETENIR

- M1 : après 30 min sans charge; point de mesure : bornes de la batterie.
- M2 : moteur au ralenti stabilisé; point de mesure : bornes de la batterie.
- M3 : moteur à 1 500 tr/min; point de mesure : bornes de la batterie.

La condition de fonctionnement détermine la plage de comparaison à utiliser; appliquer une seule plage indistinctement ne respecterait pas la fiche du cas.

Question 2.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Comparez séparément M1, M2 et M3 aux critères internes fictifs de D3. Pour chaque relevé, indiquez s'il est conforme ou non conforme à la plage qui lui correspond.

Je compare séparément chaque valeur à la plage correspondant à sa condition de mesure. Les limites sont incluses dans les plages. Les critères cités sont les critères internes fictifs de D3, et non des spécifications réelles de constructeur.

RÉPONSE À RETENIR

- M1 : 12,2 V, après 30 min sans charge, à comparer à 12,6–12,8 V. Résultat **non conforme**, car inférieur à 12,6 V.
- M2 : 12,4 V, au ralenti stabilisé, à comparer à 13,8–14,4 V. Résultat **non conforme**, car inférieur à 13,8 V.
- M3 : 12,5 V, à 1 500 tr/min, à comparer à 13,8–14,4 V. Résultat **non conforme**, car inférieur à 13,8 V.

Question 2.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Calculez, en volts, l'écart de M1 par rapport à la limite basse de la plage de repos, puis les écarts de M2 et M3 par rapport à la limite basse de leur plage de charge. Indiquez le signe de chaque écart et ce qu'il exprime.

Pour chaque relevé, je calcule l'écart signé en faisant la valeur mesurée moins la limite basse de la plage applicable. Un écart négatif indique que la mesure est inférieure à cette limite basse.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

M1 : 12,2 V − 12,6 V = **−0,4 V**, soit 0,4 V sous la limite basse de la plage de repos.
M2 : 12,4 V − 13,8 V = **−1,4 V**, soit 1,4 V sous la limite basse de la plage de charge.
M3 : 12,5 V − 13,8 V = **−1,3 V**, soit 1,3 V sous la limite basse de la plage de charge.

Question 2.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

Formulez une conclusion de diagnostic qui sépare clairement les non-conformités constatées, le système qui nécessite une investigation et la pièce précise qui ne peut pas encore être désignée comme défectueuse.

Je distingue les non-conformités aux critères de l'exercice de l'identification d'une cause. D3 précise qu'aucune observation sur l'état interne de la batterie, les connexions, le circuit de charge ou un composant isolé n'est fournie, et qu'il n'y a pas de résultat d'essai complémentaire.

RÉPONSE À RETENIR

M1, M2 et M3 sont tous inférieurs à la limite basse de leur plage interne respective. Le circuit auxiliaire, incluant la batterie et la fonction de charge, nécessite une investigation; les relevés ne permettent pas de conclure qu'un élément particulier de cet ensemble est la cause. Ils ne permettent donc pas de désigner la batterie, l'alternateur, les connexions ou une autre pièce comme défectueux.

Question 2.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Proposez la suite professionnelle à transmettre au responsable d'atelier : indiquez ce qui doit être consigné, qui doit valider la suite et pourquoi aucun remplacement ne peut être décidé à partir des seuls relevés fournis.

Les relevés étant déjà consignés par un technicien confirmé, il ne faut ni les reproduire ni engager un démontage ou un remplacement sur cette seule base. La suite proposée doit être validée par le responsable et par un technicien confirmé, conformément au dossier.

RÉPONSE À RETENIR

Transmettre au responsable d'atelier une consignation qui comprend l'identifiant LD-430-27, la date du dossier (7 octobre 2026), les trois conditions de mesure, le point de mesure, les résultats et leurs unités, les plages internes comparées et la non-conformité de M1, M2 et M3. Mentionner aussi le symptôme rapporté par le propriétaire — éclairage moins lumineux après plusieurs démarrages — sans le présenter comme une preuve de panne. Proposer une investigation complémentaire du système concerné, dont la suite doit être validée par le responsable et un technicien confirmé. Aucun remplacement ne peut être décidé à partir de ces seuls relevés : ils ne comportent ni observation permettant d'isoler un composant ni résultat d'essai complémentaire. Toute intervention qui dépasserait les opérations déjà autorisées doit être expliquée au propriétaire et soumise à son accord préalable.

Question 2.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Rédigez trois phrases destinées au propriétaire du Lagon 430 : une sur les mesures observées, une sur ce qu'elles permettent de conclure, et une sur la prochaine étape proposée. Employez un vocabulaire compréhensible et ne présentez pas une hypothèse comme un défaut confirmé.

La consigne demande trois phrases destinées au propriétaire : une décrivant les mesures, une limitant la conclusion à ce qu'elles établissent, et une proposant une suite prudente.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Les mesures relevées aux bornes de la batterie sont de 12,2 V après 30 minutes sans charge, de 12,4 V au ralenti stabilisé et de 12,5 V à 1 500 tr/min; elles sont inférieures aux plages indiquées dans la fiche pédagogique pour ces conditions. Ces résultats montrent une non-conformité aux critères de cette fiche, mais ne permettent pas d’identifier une pièce défectueuse. Nous proposons de transmettre le dossier au responsable afin qu’un technicien confirmé valide la suite des contrôles; toute intervention supplémentaire qui dépasse les opérations autorisées vous sera expliquée et soumise à votre accord préalable.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — blanc-cap-maintenance-nautique-50025224
Supports documentaires vérifiés : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37670/ ; https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/24204/465014
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Maintenance nautique, classés par épreuve et par année :
capmaintenancenautique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Maintenance nautique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capmaintenancenautique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.